

# écco

ÉDITION FRANÇAISE



*ECO est publié par les Organisations Non Gouvernementales lors des conférences majeures depuis la conférence de Stockholm sur l'Environnement en 1972. Cet exemplaire est produit de façon collective par les groupes mondiaux du Réseau Action Climat présents à Delhi, Octobre 2002.*

## Ce qu'il faut dans la Déclaration de Delhi

Le changement climatique est déjà là, mais la science montre que le pire est à venir. Les pauvres sont les plus vulnérables. Il est temps d'être clair... et d'agir.

L'année dernière à Bonn, une coalition constructive entre le Nord et le Sud a sauvé le Protocole de Kyoto. Alors que l'entrée en vigueur du Protocole est à notre portée, les Etats-Unis et l'Arabie Saoudite polarisent le débat selon une ligne Nord/Sud, empêchant d'aller de l'avant.

Nous, coalition d'ONG du Nord et du Sud réunie au sein du Réseau action climat, rejetons cette polarisation. Malgré les différences entre le Nord et le Sud en matière de responsabilité et de capacité, nous devons travailler ensemble pour résoudre ce problème mondial.

Nous devons, avant tout, atteindre une trajectoire d'émissions qui maintienne la hausse des températures bien en dessous de 2° C tout en permettant le développement durable. Pour contribuer à cet objectif, nous réclamons que la Déclaration de Delhi appelle à :



- la ratification immédiate par la Russie et le Canada, permettant l'entrée en vigueur du Protocole. Les Etats-Unis et l'Australie doivent aussi ratifier ;
- l'application effective de la Convention climat et du Protocole de Kyoto, qui doit inclure une réduction rapide des émissions au Nord et des transferts financiers et technologiques vers le Sud ;
- la reconnaissance que, conformément aux connaissances scientifiques actuelles, de profondes réductions des émissions seront nécessaires pour éviter un changement climatique dangereux. Ces réductions doivent être atteintes conformément aux principes de l'équité et des responsabilités communes mais différenciées ;
- Une participation du public honnête et adaptée à la prise de décision et à la mise en application, ce qui requiert une amélioration de la sensibilisation du public, de l'éducation et de la formation.
- l'accroissement des capacités et des financements pour l'adaptation à travers les fonds de la Convention. En pratique, l'adaptation devrait être intégrée au développement durable. Cependant, sans de profondes réductions des émissions, aucun niveau d'adaptation ne pourra écarter des conséquences catastrophiques ;
- la réaffirmation que le droit au développement durable est fondamental pour atteindre les buts de la Convention et du Protocole. Cela implique de faire de l'éradication de la pauvreté une priorité mondiale et de basculer vers des schémas de consommation équitables et durables
- la reconnaissance que la responsabilité historique du Nord dans le changement climatique et les besoins pressants du Sud constituent le fondement de transferts financiers substantiels pour soutenir l'efficacité énergétique, les nouvelles énergies renouvelables et le développement soutenable au Sud.

La science, le principe des responsabilités communes mais différenciées et la nécessité d'un développement soutenable réclament que les Parties lancent à COP 8 un processus, basé sur la Convention et le Protocole, qui amène à un accord mondial sur le climat juste, équitable et adéquat.